

Revenus : les avantages des propriétaires

11 octobre 2013



Si l'on ajoutait aux revenus des propriétaires (qu'ils aient des remboursements d'emprunts ou non) les loyers qu'ils n'ont pas à verser, le niveau de vie moyen annuel global de la population (après impôts et prestations sociales, pour une personne) augmenterait de 8 %, soit de 1 840 euros (données 2010). Le niveau de vie des 10 % les plus pauvres s'accroîtrait de 6 % (soit de 660 euros) et celui des 10 % les plus riches de 10 % (soit 3 450 euros). L'écart du niveau de vie moyen annuel entre les plus riches et les plus pauvres ne serait plus de 25 840 euros mais de 28 630 euros.

Dans son rapport sur [les revenus et le patrimoine des ménages 2013](#), l'Insee publie une évaluation inédite de ce que les statisticiens appellent les « loyers imputés » : ces loyers que devraient verser les propriétaires s'ils avaient à se loger dans un logement comparable sur le marché locatif [1]. Logiquement, l'impact de la prise en compte des loyers imputés dépend de la proportion de propriétaires dans chaque tranche de niveau de vie. Comme le note l'Insee, ce n'est pas tant la hiérarchie globale des revenus qui est bousculée (on compte aussi une part de

propriétaires dans les faibles tranches de niveaux de vie) que celle des revenus selon l'âge, puisque la part de propriétaires s'accroît nettement avec celui-ci. En incluant les loyers imputés, les revenus des 25-29 ans augmenteraient de 4 %, contre + 14 % pour les plus de 65 ans. Au passage, le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian passerait de 14,1 à 15, 1% du fait de l'élévation du niveau de vie médian, et la composition de la population pauvre serait modifiée, plus jeune encore et avec plus de familles monoparentales.

* Net des intérêts d'emprunt.

Source : Insee - Données 2010 - © Observatoire des inégalités

* Net des intérêts d'emprunt.

Les données publiées par l'Insee restent malheureusement très générales. On ne dispose pas d'éléments détaillés par tranche de revenu, par diplôme, par milieu social ou territoire notamment. L'Insee ne publie que le gain moyen de l'ensemble de la population et non celui réalisé par les seuls propriétaires : on sait que la dépense de loyer arçoint souvent un tiers du revenu des locataires. Il serait tout aussi intéressant de mesurer l'impact du coût des loyers en fonction des territoires. L'opération pose une question très délicate : ces coûts sont-ils choisis ou subis ? Un déplacement de quelques centaines de mètres peut faire baisser considérablement le prix à la location au m2.

Photo : DR

	Niveau de vie sans loyers imputés	Niveau de vie avec loyers imputés*	Ecart en euros	Ecart en %
Moyenne globale	22 590	24 430	1 840	8 %
Seuil des 10 % les plus pauvres	10 430	11 090	660	6 %
Seuil des 50 %	19 270	20 950	1 680	9 %
Seuil des 10 % les plus riches	36 270	39 720	3 450	10 %

[1] Nous avons repris les données sur les loyers imputés nets : ceux dont on a déduit les intérêts des emprunts versés par les propriétaires.

• Emplacement :

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Revenus-les-avantages-des-proprietaires>